



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 11 Décembre 2013, s'est réuni à 20H 00 sous la Présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur HAEMMERLE, Maire  
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER-BRUGEROLLE, M. DUPRÉ,  
Mme GONZALEZ, Maires-Adjoints.

M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI, M. STHOREZ,  
Mme BONNIN, Mme PARREIRA (du point n°2 au point n°5), Mme BORDUY, M. AURIOL, M. TERDJMAN (à partir du  
point n°3), M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,  
M. BARNAUD, Conseillers Municipaux

**ETAIENT REPRESENTÉS**

M. JARJANETTE, pouvoir à M. HAEMMERLÉ  
Mme PARREIRA, pouvoir à Mme GONZALEZ (jusqu'au point n°2 et à partir du point n°6)  
M. CORTEZ, pouvoir à Mme LALY  
M. BOUSLAMA, pouvoir à Mme SCHNEIDER-BRUGEROLLE  
Mme LERFEL, pouvoir à Mme REILHE  
M. TERDJMAN, pouvoir à M. MINÉO (jusqu'au point n°2)

**ETAIENT EXCUSÉS**

Mme BRÉART  
M. OLIVA  
Mme PERRU

◆◆◆◆

**Secrétaire de Séance :**

Madame BORDUY, a été désignée, à l'**UNANIMITÉ**, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par :  
**29 voix POUR**  
**1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. AURIOL)**

**APPROUVE** le Procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27 novembre 2013.

**2. Provision pour le contentieux avec la Caisse d'Epargne sur l'emprunt helvétique**

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

**12 voix POUR**

**18 CONTRE (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, M. TROUDART,  
Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, Mme BONNIN,  
Mme LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL,  
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)**

**REFUSE** la constitution d'une provision de 200 000 € pour le risque financier que représente l'emprunt helvétique (n°193, classé E6), basé sur un taux fixe bonifié de 3,49% avec une barrière basée sur le taux de change euro/franc suisse.

### 3. Décision modificative n°5 au budget 2013

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire.

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

**DECIDE** de procéder au vote global de la décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

**23 voix POUR**

**2 CONTRE** (M. GHOUALI, M. DJEBARA)

**5 ABSTENTIONS** (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI)

**APPROUVE** la décision modificative n°5 au budget 2013, par article, telle qu'elle figure en **ANNEXE 1**.

### 4. autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2014

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire.

Dans l'attente du vote du budget 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, ainsi qu'il suit :

Service	Compte	Libellé du compte	Montant	Précisions
Bâtiments	21312	Bâtiments scolaires	75 000 €	réserve
Bâtiments	21318	Autres bâtiments	50 000 €	réserve
Environnement urbain	2121	Plantations d'arbres	20 000 €	plantations
Environnement urbain	2152	Travaux de voirie	100 000 €	tx voirie
Environnement urbain	21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000 €	réserve
Environnement urbain	2182	Matériel de transport	15 000 €	réserve
Financier	204112	Subventions d'équipement Etat	30 000 €	1er trimestre BSPP
Informatique	2051	Logiciels	2 000 €	réserve
Informatique	2183	Matériel de bureau et informatique	13 000 €	réserve
Tous services	2158	Autres installations, matériels,...	30 000 €	réserve
Tous services	2184	Mobilier	10 000 €	réserve
Tous services	238	Avances marchés publics	100 000 €	réserve
		<b>Total opérations courantes</b>	<b>455 000 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

**21 voix POUR**

**9 CONTRE** (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Service urbanisme, comptes 2111 à 2115 – Achat de terrains, pour un montant de 100.000,00€ (réserve).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

**23 voix POUR**

**7 CONTRE** (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Service bâtiments, compte 21316 – Cimetière, pour un montant de 75.000,00€ (travaux cimetière).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

**25 voix POUR**

**5 CONTRE** (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI)

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Service environnement urbain, comptes 2152 – Travaux de voirie, pour un montant de 200.000,00€ (travaux cimetière).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

**12 voix POUR**

**18 CONTRE** (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, Mme BONNIN, Mme LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

**N'AUTORISE PAS** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- service bâtiments, compte 2031 – Frais d'études pour un montant de 50.000,00€ (travaux du Fort et de l'Eglise)

- service bâtiments, compte 2313 – Constructions pour un montant de 100.000,00€ (réserve travaux crèche)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**REPORTE** l'autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les opérations courantes suivantes :

- service bâtiments, compte 21311 – Bâtiments – hôtel de ville pour un montant de 100.000,00€ (travaux électricité)
- service bâtiments, compte 21318 – Autres bâtiments pour un montant de 400.000,00€ (travaux gymnase Moulin)

**DECIDE** que le montant de cette autorisation est fixé à 830.000,00 €.

**PRECISE** que l'affectation de ces crédits, sera reprise au Budget Primitif 2014.

## 5. Ressources Humaines

**Rapporteur** : M. HAEMMERLE, Maire

### ➤ Réorganisation de la Police Municipale

Le rapport de la Chambre régionale des comptes pour l'année 2005 et les suivantes a relevé le nombre d'heures supplémentaires très important effectué par les agents de la commune, notamment les policiers municipaux.

Le maintien du fonctionnement de la police municipale en 24h/24, avec la présence de 3 agents par brigade, suppose la présence de 16 agents de police municipale (hors encadrement),

Le nombre d'agents de police municipale en poste au 1<sup>er</sup> novembre 2013 s'élève à 11, dont 9 policiers municipaux et 2 encadrants,

Or, la Ville de Chennevières-sur-Marne a procédé au recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique pour suppléer à la police municipale et mis en place la vidéo-protection sur le territoire de la commune,

Le maintien du fonctionnement de la police municipale en 24h/24h ne paraît plus opportun au regard des besoins de la Ville en matière de sécurité et de ses marges de manœuvre financières,

Les élus se sont réunis en Commission Municipale élargie les 25 novembre 2013 et en groupe de travail le 4 décembre 2013.

Les membres du Comité Technique Paritaire ont été consultés pour avis le 8 novembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :  
**12 voix POUR**

**18 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, Mme BONNIN, Mme LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

**APPROUVE** la fin du fonctionnement en 24h/24 de la police municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

**APPROUVE** la fermeture du service de la police municipale le dimanche et les jours fériés,

**APPROUVE** la fixation du nombre de policiers municipaux à 11, soit 9 agents constituant les brigades + 2 agents en situation de management.

### ➤ Mise à jour du tableau des emplois – Suppression de postes

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de l'intérêt de mettre à jour le tableau des emplois par la suppression de postes permettant de mettre en adéquation les emplois budgétaires et les emplois pourvus compte tenu des différentes modifications de situations administratives des agents.

Les membres du Comité Technique Paritaire ont été consultés pour avis le 8 novembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par :  
**28 voix POUR**

**2 ABSTENTIONS** (M. GHOUALI, M. DJEBARA)

**APPROUVE** les suppressions de postes ainsi qu'il suit :

⇨ Dans la filière Administrative :

- ✓ 2 postes de Rédacteurs Principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- ✓ 6 postes d'Adjoints Administratifs Principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ 2 postes d'Adjoints Administratifs de 1<sup>ère</sup> classe,
- ✓ 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

⇨ Dans la filière Technique :

- ✓ 1 poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ 4 postes d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

⇨ Dans la filière Sociale :

- ✓ 1 poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe.

⇨ Dans la filière Culturelle :

- ✓ 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à TNC,
- ✓ 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à TNC.

## 6. Services publics

### ➤ Tarifs pour l'année 2014

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par :

28 voix POUR,  
2 voix CONTRE, (M. GHOUALI, M. DJEBARA)

**DECIDE** d'appliquer, pour l'année 2014, les tarifs ainsi qu'ils sont indiqués sur le tableau ANNEXE 2.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2014.

## 7. Logements communaux

Rapporteur : M. HAEMMERLE, Maire.

### ➤ Revalorisation du montant des loyers – année 2014

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2012/17 du 13 juin 2012, le Conseil Municipal a revalorisé le montant de la redevance des loyers appliqués aux enseignants et agents communaux logés en fonction de l'avis émis par France Domaine. Néanmoins, cette délibération ne prévoyait pas les modalités de révision de ces montants. Dans ce cadre, il convient de revaloriser le montant des loyers des logements communaux pour l'année 2014 sur la base du taux d'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ, par :

12 voix POUR  
18 ABSTENTIONS (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR,  
M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA,  
M. STHOREZ, Mme BONNIN, Mme LERFEL, M. AURIOL,  
M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI,  
M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

**APPROUVE** les montants des loyers annuels, qui s'appliqueront au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ainsi qu'il suit :

TYPE DE LOGEMENT	TARIFS 2014
F 2	2.660,00 €
F 3	3.704,00 €
F 4	4.751,00 €

**DIT** que les loyers seront réévalués chaque année sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), selon la formule : Nouveau loyer = loyer actuel X indice 3<sup>ème</sup> trimestre année N / indice 3<sup>ème</sup> trimestre année N-1

### ➤ Revalorisation du montant des charges – année 2014

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2012/14, du 17 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé la revalorisation du montant des charges applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 aux logements communaux et propose de réévaluer lesdits montants pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ, par :

12 voix POUR  
16 CONTRE (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR,  
M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA,  
M. STHOREZ, Mme BONNIN, Mme LERFEL, M. AURIOL,  
M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)  
2 ABSTENTIONS (M. GHOUALI, M. DJEBARA)

**REJETTE** la proposition de réévaluation des charges liées aux logements communaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 8. Rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2012

Rapporteur : M. GROUZELLE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** des rapports annuels pour l'exercice 2012 relatifs à la qualité et au prix du service public de l'eau potable ainsi qu'à la qualité et au prix du service public de l'assainissement. Ces rapports seront tenus à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

## 9. Subvention départementale 2013

### ➤ Répartition aux associations d'intérêt local

Rapporteur : M. SALVADOR, Maire-adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, par :

25 voix POUR  
5 ABSTENTIONS (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI)

**ACCEPTTE** pour l'année 2013, la répartition de la subvention départementale aux Associations d'Intérêt Local selon le tableau ci-joint, en ANNEXE 3.

## **10. Demande de renouvellement de subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie (MILDT)**

**Rapporteur** : Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint

Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint, informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de ses missions d'information, de prévention et de promotion à la santé, le Relais Santé Canavérois, situé en Zone de Sécurité Prioritaire (quartier du Bois l'Abbé), intervient auprès des jeunes des deux collèges de la commune sur la thématique « Prévention des addictions et des conduites à risque chez les jeunes ».

Le Relais Santé Canavérois a répondu à l'appel à projet de la MILDT lancé au titre de l'année 2013 dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et la toxicomanie, afin de promouvoir les actions menées dans le département du Val de Marne en matière de prévention et de lutte contre les drogues et la toxicomanie, en priorité en direction des populations vulnérables et fragilisées. Une subvention de 2 250 € a été versée par la MILDT.

Le Relais Santé Canavérois a procédé au renouvellement de la demande de subvention auprès de la MILDT au titre de l'année 2014, son action étant toujours en adéquation avec celles priorisées par la MILDT, à savoir les actions orientées vers les plus jeunes pour l'alcool, le tabac et le cannabis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie dans le cadre de l'action liée à la prévention des addictions et des conduites à risque chez les jeunes.

**DIT** que cette action dont le budget s'élève à 8.000,00€ peut bénéficier d'un financement supplémentaire de 3.000,00€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## **11. Demandes de renouvellement de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France**

**Rapporteur** : Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint

### **➤ Promouvoir une alimentation équilibrée pour être en bonne santé, auprès des enfants, des jeunes et des parents**

Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint, informe l'assemblée délibérante que parmi ses missions de prévention et de promotion à la santé, l'action d'éducation à la santé sur la thématique de la nutrition menée par le Relais Santé Canavérois répond à une demande croissante des structures municipales et des équipes éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre de l'action intitulée « Promouvoir une alimentation équilibrée pour être en bonne santé, auprès des enfants, des jeunes et des parents ».

**DIT** que cette action peut être financée à hauteur de 6.000,00€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

### **➤ Prévenir, repérer et accompagner les enfants, les jeunes et les parents en souffrance psychique**

Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint, rappelle à l'assemblée délibérante que le Relais Santé Canavérois a répondu en 2012 et 2013 à l'appel à projet des Agences Régionales de Santé (ARS), par une action intitulée « Prévenir, repérer et accompagner les enfants, les jeunes et les parents en souffrance psychique », laquelle a fait l'objet d'un versement de subventions de 12.000€ en 2012 et 12.000€ en 2013.

La santé mentale est toujours une des priorités thématiques définies par les ARS pour l'année 2014. Aussi, le Relais Santé Canavérois a-t-il procédé à un renouvellement de la demande de subvention auprès des ARS pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre du projet relatif à la souffrance psychique des enfants, des jeunes et des parents.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## **12. Acquisition par la Ville d'une emprise de terrain nu sise rue du Pont (sans n°)**

**Rapporteur** : Monsieur DUPRÉ, Maire-adjoint

La parcelle AL 314 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>, située à l'angle de la rue Molière et de l'avenue Edmond, sise 8 rue Molière, a fait l'objet d'une procédure de prescription acquisitive par le propriétaire riverain, (également propriétaire des parcelles AL 240 et 420) puis divisée en 2 nouvelles parcelles :

- AL 440 pour 30 m<sup>2</sup> aménagée en sol de voie rue Molière et
- AL 441 pour 19 m<sup>2</sup> conservée par le propriétaire

Le propriétaire souhaite régulariser cette situation car il vend sa propriété et céder à la Ville la parcelle AL 440. Aussi, par courrier en date du 03 novembre 2013, il a proposé à la Ville de lui vendre l'emprise aménagée en voirie, au prix de 15 €/m<sup>2</sup>. Le propriétaire et la Ville se sont rapprochés et proposent :

- la Ville procède à l'acquisition de la parcelle AL 440 sise 8 rue Molière pour 30 m<sup>2</sup>, aménagée en sol de voie, au prix de 450 €. Les frais de géomètre sont pris en charge au prorata des surfaces concernées, les frais afférents à l'acte d'acquisition sont à la charge de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

**DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle AL 440 sise 8 rue Molière, pour le prix de 450 €.

**PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur et le vendeur au prorata des surfaces concernées, les frais afférents à l'acte d'acquisition sont à la charge de la Ville

**PRECISE** que le prix et les frais afférents seront inscrits au budget 2014.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à cette régularisation foncière.

### 13. Approbation d'une convention avec Paris-Habitat pour héberger des antennes relais nécessaires à la vidéo protection.

**Rapporteur** : Monsieur TROUDART, Conseiller municipal

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2012, la ville a décidé de mettre en place la vidéo protection sur le territoire.

Celle-ci nécessite un relais qui sera effectué par la tour TDF, mais sur certains sites de la ville, la topographie ne permet pas d'avoir une liaison satisfaisante. La tour Rodin située sur la commune de Champigny, de par sa hauteur, permet d'assurer une liaison efficace et de maintenir un bon niveau de fonctionnement des caméras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par :  
**28 voix POUR**  
**2 ABSTENTIONS** (M. GHOULI, M. DJEBARA)

**APPROUVE** la convention avec Paris-Habitat pour héberger des antennes relais nécessaires à la vidéo protection.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

### 14. Décisions municipales

**Rapporteur** : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, modifiée le 7 décembre 2009, comme suit :

Décision Municipale n° 2013/114 du 14 novembre 2013

Acceptation des chèques CESU pré-financés - Modification des régies de recettes « scolaire et périscolaire » et « Bergamote Petite Enfance »

Décision Municipale n° 2013/115 du 15 novembre 2013

Nomination du régisseur et de son suppléant de la régie de recettes « Gestion de la Patinoire »

Décision Municipale n° 2013/116 du 15 novembre 2013

Modification de la régie de recettes « marché de Noël – patinoire »

Décision Municipale n° 2013/117 du 19 novembre 2013

Mise en place de sessions de tir à l'arc – Convention entre le Comité de Gestion du Centre de Tir à l'Arc à Chennevières-sur-Marne et l'accueil de loisirs J. Moulin à Chennevières

Décision Municipale n° 2013/118 du 25 novembre 2013

Contrat de maintenance du progiciel Salvia Patrimoine

Décision Municipale n° 2013/119 du 25 novembre 2013

Contrat de maintenance du photocopieur situé au Service Municipal de la Jeunesse

Décision Municipale n° 2013/120 du 25 novembre 2013

Contrat de maintenance d'intervention sur site d'un terminal de paiement électronique situé au Relais Petite Enfance « La Bergamote »

Décision Municipale n° 2013/121 du 25 novembre 2013

Contrat de maintenance d'intervention sur site d'un terminal de paiement électronique situé au service scolaire

Décision Municipale n° 2013/122 du 25 novembre 2013

Contrat de maintenance d'intervention sur site d'un terminal de paiement électronique situé au Théâtre Roger Lafaille

Décision Municipale n° 2013/123 du 25 novembre 2013

Contrat de maintenance d'intervention sur site d'un terminal de paiement électronique situé au Conservatoire

Décision Municipale n° 2013/124 du 25 novembre 2013

Transport d'un élève en situation de handicap – Année scolaire 2013/2014 – Contrat avec la société « Ambulance Assistance »

Décision Municipale n° 2013/125 du 29 novembre 2013

Convention de mise à disposition de locaux avec la société de production CG Cinéma

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 45.



HAEMMERLÉ

Maire

N.B. : Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE  
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne  
Tél. 01.45.94.74.74 – Fax. : 01.45.94.78.40 – www.chennevieres.com

## ANNEXE 1

\*\*\*\*

## DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET 2013

		2013
Article		DM5
F D	6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	- 3 115 €
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	5 000 €
	60612 ENERGIE - ELECTRICITE	34 000 €
	60613 CHAUFFAGE URBAIN	1 000 €
	60623 ALIMENTATION	- 5 600 €
	6067 FOURNITURES SCOLAIRES	4 115 €
	6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 400 €
	61523 VOIES ET RESEAUX	12 000 €
	6156 MAINTENANCE	- 12 000 €
	6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	4 100 €
	6232 FETES ET CEREMONIES	3 000 €
	6248 DIVERS	- 4 000 €
	6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	300 €
	637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	1 900 €
	64111 REMUNERATION PRINCIPALE	- 47 700 €
	6488 AUTRES CHARGES	1 500 €
	6533 COTISATIONS DE RETRAITE	2 100 €
	6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	2 000 €
	678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500 €
F D	<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 500 €</b>
F R	7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	7 500 €
F R	<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>7 500 €</b>
I	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	- 3 930 €
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 930 €
I D	<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>- €</b>

**TARIFS DES SERVICES PUBLICS**  
**ANNEE 2014**

SERVICES	TARIFS 2014
<b>UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES</b>	
<b>Prêt occasionnel (1 fois par an) aux associations canavéroises pour les salles Jean Moulin et le Fort de Champigny</b>	Gratuité
<b>Prêt de la salle Jean Moulin à titre gratuit aux candidats aux élections une fois par campagne électorale</b>	Gratuité
<b>Prêt régulier : Possibilité de prêt régulier de salles au Fort de Champigny et/ou Cordelle pour les activités pédagogiques, artistiques, sportives</b>	Gratuité
<b>Centre de loisirs Jean Moulin</b>	
Réunion d'association (syndic de copropriété,...)	632,00 €
Soirée	796,00 €
Si mise à disposition antérieure à 20H	1 591,00 €
Caution : 1400€	
<b>Centre Marcel Cordelle</b>	
Petite salle	203,00 €
Grande salle	265,00 €
Caution : 300€	
<b>Théâtre Roger Lafaille</b>	
Réunions d'associations (20H / 2H)	1 520,00 €
Caution : 2000€	
<b>Maison des familles</b>	
1/2 journée (9H/20H ou 15H/2H)	239,00 €
1 journée (9H/2H)	366,00 €
Caution : 500€	
<b>Salle d'exposition</b>	
Pour une durée d'exposition de 15 jours complets	
Canavérois	154,00 €
Non Canavérois	281,00 €
Caution : 500€	
<b>Fort de Champigny</b>	
1 salle	335,00 €
Caution : 500€	
<b>MÉDIATHEQUE MUNICIPALE (inscription annuelle)</b>	
Canavérois, enfants scolarisés à Chennevières, personnes travaillant à Chennevières	Gratuité
Non canavérois :	
par personne	37,40 €
par personne supplémentaire d'une même famille	12,70 €
<b>REPROGRAPHIE</b>	
1 copie format A4	0,20 €
1 copie format A3	0,40 €
1 plan < 1 m <sup>2</sup>	1,75 €
1 plan > 1 m <sup>2</sup>	3,50 €



## ANNEXE 3

VILLE DE CHENNEVIERES SUR MARNE  
SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2013

## REPARTITION AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

ASSOCIATIONS	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2013 En Euros
COMITE DE JUMELAGE	500.00
CENTRE OMNISPORTS DE CHENNEV.	3200.00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC	550.00
FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES	700.00
CERCLE NAUTIQUE DES BORDES	300.00
ENSEMBLE PAUL KLEE (Chorale)	270.00
CROIX ROUGE Aides Ménagères	750.00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	250.00
ANC. COMBATT. PRISONNIERS GUERRE	250.00
FED. NAT. ANC. COMBAT. ALGERIE	250.00
ASS. FAMILIALE CATHOLIQUE CHENNEV.	200.00
AMICALE JEUNESSE CHRETIEN. CHENN.	300.00
ASS. CANAV. LOISIRS. ACTIV. INFORM.	290.00
GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE	220.00
ECLAIREURS BADEN POWELL	316.00
ASS. PARALYSES DE FRANCE	560.00
CHENNEVIERES LOISIRS	260.00
APHIVIL	120.00
CLUB INFORMATIQUE CHENNEVIERES	300.00
AMIS DES ORGUES DE SAINT-PIERRE	330.00
CLOS SAINT-VINCENT	250.00
COUP DE POUCE SCOLAIRE	200.00
LES TONS DE CHENNEVIERES	300.00
ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DE CH.	230.00
S.O.S SAINT-PIERRE	240.00
BIEN ALLER DE CHENNEVIERES	195.00
RAYON DE SOLEIL	220.00
	11.551.00